



Au Fil de Fontenay

F O N T E N A Y - S A I N T - P È R E

N° 20
MAI 2020

Chères Fontenaisiennes chers Fontenaisiens

Un grand merci pour votre soutien lors des dernières Elections Municipales.

Le dimanche 15 mars 2020 et malgré le début de la crise sanitaire, vous nous avez renouvelé votre confiance avec une moyenne de plus de 94% des suffrages.

L'installation du nouveau Conseil Municipal aura lieu prochainement. Cette séance se déroulera à huis clos. Nous regrettons fortement de ne pas pouvoir partager avec vous ce moment.

Après ce premier tour des Elections Municipales et pendant cette difficile période de confinement, le travail s'est poursuivi. Pour rester à la hauteur de vos attentes, nous avons constitué les commissions nécessaires au bon fonctionnement de votre Municipalité.

Ainsi, dans la poursuite de notre volonté de vous associer à nos réflexions, certaines des commissions sont ouvertes à des membres extérieurs, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Je remercie vivement les conseillers sortants qui ont prolongé leur mandature et les nouveaux qui sont déjà au travail.

Nous vivons des moments inédits, difficiles, compliqués voire dramatiques pour certains d'entre nous. Malgré cela, nous avons constaté avec les forces de l'ordre que le confinement a été respecté dans notre village et nous vous en remercions.

Une vraie solidarité, sincère et volontaire, s'est révélée de par la bienveillance auprès de nos aînés mais aussi lorsque nous avons lancé l'opération de création de masques en tissu.

Après de multiples difficultés d'approvisionnement, le portage des repas a pu être maintenu. Poursuivre le service public a été notre priorité.

Maintenir le marché était un enjeu majeur pour répondre aux besoins alimentaires de la population. Le Conseil Municipal a œuvré pour obtenir la dérogation du Préfet.

J'oublie très certainement d'autres actions, plus anonymes et ô combien utiles pour nous tous.

Ensemble, nous avons fait preuve de solidarité, de bienveillance, de pugnacité.

Pour tout cela, un très grand merci à vous tous.

Mais et malgré le déconfinement, nous devons continuer à nous protéger et surtout appliquer les gestes barrières et ce, durant les semaines et peut-être les mois à venir.

Nous appliquons les consignes gouvernementales. De ce fait, aucune manifestation publique n'aura lieu dans le village. Le Clos des Tilleuls et le terrain communal resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

La réouverture de l'école a été différée d'une semaine dans le souci de protéger efficacement les enfants, le personnel communal et les enseignants.

Cette reprise est organisée autour de la mise en place de mesures sanitaires et sécuritaires dans le strict respect du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Dans la difficulté, nous devons faire preuve de civisme en respectant les règles de vie nécessaires au bien-être de tous, feux et dépôts sauvages interdits, respect de la vitesse et du stationnement dans le village, respect de nos voisins...

Réussir le "Bien Vivre Ensemble" en harmonie, dans le respect d'autrui et en toute convivialité a été depuis notre première élection l'un de nos objectifs.

Nous avons vécu ensemble des moments forts, des moments de fête dans notre village, des moments de partage.

Aujourd'hui, face à cette actualité bouleversante, c'est ensemble que nous réussirons aussi à franchir les obstacles et à surmonter les difficultés du moment, j'en suis persuadé.

Plus que jamais restons unis.

Thierry JOREL



Infos Coronavirus

**L'épidémie de coronavirus impacte des milliers de gens dans le monde.
"Protégez-vous!
"Appliquez la distanciation sociale et les gestes barrières"**



Don de masques

L'épidémie de Covid-19 a mis le système de soins sous tension.
La crise que traversent les hôpitaux est sans précédent.
Le manque de moyens est criant.



Aussi, la Municipalité dès le début du confinement, a fait don à l'hôpital de Mantes-la-Jolie de 1500 masques gardés en stock à la Mairie.

Fabrique de masques alternatifs

Les masques chirurgicaux et FFP2 sont devenus une denrée rare et sont réservés en priorité au personnel de santé.

Des bénévoles de la Commune et des communes avoisinantes, en lien avec le CCAS ont fabriqué des masques en tissu.

Ceux-ci ont été distribués par des élus aux plus de 70 ans.

La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cet élan de solidarité .



Bien que n'arrêtant pas le virus, ces masques représentent quand même une barrière
"MIEUX QUE RIEN".

Achats de masques "grand public" pour les Fontenaisiens



La Municipalité a procédé à l'achat de 2300 masques "grand public" pour protéger les Fontenaisiens et le personnel communal ainsi que 150 masques adaptés aux enfants.

Ceux-ci vous ont été distribués dans vos boîtes aux lettres avec la notice d'entretien préconisée par le fabricant.

D'autres masques fournis par le département et la Communauté Urbaine ont été mis à la disposition des Fontenaisiens et du personnel communal.



PROTÉGEZ-VOUS!

Commissions Qui fait Quoi ?



Le rôle d'une Commission Municipale est :

- de faire émerger des idées et des propositions nouvelles.
- de participer à l'élaboration des projets proposés par les élus et validés par le Conseil Municipal.

Certaines commissions municipales sont ouvertes aux habitants de Fontenay-Saint-Père.

L'objectif est d'associer les habitants à la vie de la Commune en faisant appel à leurs compétences.

Les postulants seront choisis par le Conseil Municipal sur un critère de compétence, puis ils siègeront avec voix consultative.

Seules les commissions où il est écrit

VENEZ NOUS REJOINDRE

sont accessibles.

URGENCES CATASTROPHES NATURELLES ET SANTE PUBLIQUE

RESPONSABLE
C. LAUDE

MEMBRES :

A. ITHEN
A. ROBIN
F. BUQUANT
MC. GOUET
P. HEBERT
A. GIMENEZ
T. JOREL
C. MOUTHON

**VENEZ NOUS
REJOINDRE**

TRAVAUX GENERAUX SUIVI VOIRIE

RESPONSABLE
A. ITHEN

MEMBRES :

A. ROBIN
G. LETESSIER
J. DEBY
A. GIMENEZ
C. LAUDE
T. JOREL

**VENEZ NOUS
REJOINDRE**

JEUNESSE

RESPONSABLE
B. BRITSCH

MEMBRES :

J. SANG
A. ROBIN

URBANISME

RESPONSABLE
A. ITHEN

MEMBRES :

T. JOREL
A. ROBIN
J. DEBY
MC. GOUET
C. LAUDE

**VENEZ NOUS
REJOINDRE**

CCAS

RESPONSABLE
T. JOREL

MEMBRES :

MC. GOUET
(VICE PRÉSIDENTE)
M. BANCE
B. BRITSCH
F. BUQUANT
C. MOUTHON

**VENEZ NOUS
REJOINDRE**

RELATIONS AVEC L'ECOLE

T. JOREL:
J. SANG
MC. GOUET

FINANCE

RESPONSABLE
T. JOREL

MEMBRES :

Tous les conseillers

APPEL D'OFFRE

PRESIDENT
T. JOREL

VICE PRESIDENT
A. ITHEN

TITULAIRES:

J. DEBY
C. LAUDE
C. MOUTHON

SUPPLEANTS:

P. HEBERT
E. LIEUSSOU
A. GIMENEZ

CAISSE DES ECOLES

PRESIDENT
T. JOREL

VICE PRESIDENTE
MC. GOUET

Membre de droit:
Mme NOUGAREDE

MEMBRES :
J. SANG
B. BRITSCH

**VENEZ NOUS
REJOINDRE**

Commissions Qui fait Quoi ?

COMMUNICATION

RESPONSABLE
C. MOUTHON

MEMBRES :
T. JOREL
M. BANCE
B. BRITSCH
J. SANG

FETES ET CEREMONIES

RESPONSABLE
T. JOREL

MEMBRES :
MC. GOUET
C. MOUTHON
E. LIEUSSOU

REPRESENTANTS AU COMITE DES FETES

M. BANCE
A. GIMENEZ
A. ROBIN
G. LETESSIER
J. DEBY
MC. GOUET

ENVIRONNEMENT EMBELLISSEMENT

RESPONSABLE
C. MOUTHON

MEMBRES :
T. JOREL
A. ITHEN
MC. GOUET
G. LETESSIER
A. ROBIN
M. BANCE
B. BRITSCH
J. DEBY
E. LIEUSSOU

VENEZ NOUS REJOINDRE

ENVIRONNEMENT DURABLE

RESPONSABLE
J. DEBY

MEMBRES :
A. ITHEN
MC. GOUET
M. BANCE
C. MOUTHON
T. JOREL

VENEZ NOUS REJOINDRE

ENVIRONNEMENT TOURISME VERT

RESPONSABLE
A. ITHEN

MEMBRES :
MC. GOUET
M. BANCE
C. MOUTHON
F. BUQUANT
E. LIEUSSOU
P. HEBERT

VENEZ NOUS REJOINDRE

PNRF

TITULAIRE:
T. JOREL

SUPPLEANTS:
A. ITHEN
B. BRITISH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE D'ISSOU (S.I.VO.S.I)

TITULAIRE:
M. BANCE

SUPPLEANT :
MC. GOUET

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

ADJ
MC. GOUET

ANCIENS COMBATTANTS
T. JOREL

ASF
P. HEBERT

APCFSP
C. LAUDE

LES JAZZIES
MC. GOUET

L'APEF
J. SANG

LA FONTENOISE
A. GIMENEZ

VEXIN HISTOIRE VIVANTE
A. ITHEN

AVL3C
T. JOREL

L'ASSOCIATION PAROISSIALE
B. BRITSCH

CAP TOURISME

A. ITHEN

MAISON COMMUNALE CLAUDE DELORME

(Occupation)

MC. GOUET

RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE D'ISSOU

C. MOUTHON

CENTRE DE LOISIRS "LE POTAGER"

MC. GOUET

CIMETIERE

RESPONSABLE
A. ITHEN

MEMBRES :
MC. GOUET
J. DEBY
C. LAUDE
J. SANG
T. JOREL

VENEZ NOUS REJOINDRE

SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY 78)

TITULAIRE:
G. LETESSIER

SUPPLEANT :
MC. GOUET

Infos Mairie

Campagne de stérilisation des "Chats Errants"

Un grand nombre de chats "sans maîtres" ont élu domicile, depuis quelques temps, dans les espaces verts situés près de la rue Pierre Curie, rue du Meslier et des rues avoisinantes. Leur reproduction sans contrôle représente un risque sanitaire et leur nourrissage sans suivi a aggravé le phénomène.

Pour limiter leur prolifération, la Municipalité a mis en place une procédure avec l'association "Chats en détresse" et subventionnée à 50% par l'association "30 Millions d'Amis"

Celle-ci s'est déroulée en trois phases:

- ramassage des chats en état de divagation et non identifiés, puis transfert au refuge
 - stérilisation et identification confiées au un cabinet vétérinaire de Gargenville
 - remise des animaux sur le site de leur capture par les bénévoles de l'association

Cette campagne s'est déroulée du 18 au 28 février et ce sont 23 chats (13 femelles et 10 mâles) qui en ont bénéficiée. Merci aux riverains de ces rues pour leur belle implication dans la trappe des chats qui a demandé beaucoup de patience.



Il est fortement recommandé de faire stériliser nos animaux de compagnie afin d'éviter une nouvelle pollution source de nuisances, bagarres, déjections... et surtout une trop rapide reproduction

L'article 120 du règlement sanitaire départemental précise qu'il est interdit de mettre de la nourriture à disposition des chats errants.

Merci aux artisans du Vexin français



Merci à tous les Artisans du Vexin français qui, pendant toute la période de confinement vous ont proposé leurs produits à la commande et à la livraison....sans oublier les boutiques à la ferme ou les fabriques artisanales, qui vous accueillent toute l'année.

L'AVL3C vous en propose la liste, retrouvez les sur:

<https://www.avl3c.org/vexinzone109/les-artisans-du-vexin-francais/>



Merci également à :

- ♦ **"A Fleurs de Peau "**, votre fleuriste **Birgit WILLEMART** qui a proposé une vente avec livraison de fleurs coupées et de plantes.
- ♦ **L'horticulteur Jean-Pierre VALON** qui a proposé des ventes de fleurs, plants et légumes livrés à Fontenay-Saint-Père chaque semaine.

Marché Nocturne

Grâce à la ténacité du Conseil Municipal, vous avez pu bénéficier du Marché pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire.

Considérant le besoin en approvisionnement alimentaire pour la population.
Considérant la qualité et l'exhaustivité des mesures barrières pour la protection de la santé publique mises en place par la Municipalité.

Par arrêté signé par le Préfet Mr Jean-Jacques BROT,
la Commune de Fontenay-Saint-Père a été autorisée à ouvrir le marché à titre dérogatoire pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Consignes impératives

LES CLIENTS DOIVENT :

- Porter des masques
- Se tenir à au moins 1 mètre les uns des autres.
- Ne pas se regrouper
- Ne pas toucher les aliments

LES COMMERÇANTS DOIVENT :

- Porter des gants, se laver les mains
- Porter des masques
- Désinfecter les surfaces pouvant être contaminées

**Merci à tous, commerçants et clients du marché d'avoir su vous adapter.
Merci de respecter les mesures de sécurité afin de pérenniser notre marché pendant cette période si difficile.**



Le marché, ça marche !

Confinement ou pas, le marché nocturne continue le vendredi soir, à partir de 16h30. Un service de plus en plus prisé par les habitants du village et même par ceux des alentours qui apprécient de pouvoir se ravitailler en produits frais : légumes fermiers, boucherie classique et chevaline, poissons, fromages, macarons et pâtisseries traiteur. Un camion de pizzas artisanales, 100% bio, s'est récemment joint aux habitués.

Tout le monde apprécie de s'y retrouver, même si les consignes de sécurité, respect des gestes barrière, éloignement d'un mètre dans les files d'attente, etc... sont évidemment respectées.

Infos Mairie



Rappels au CIVISME

Malgré la période difficile que nous vivons tous, n'oublions pas les règles et les lois qui régissent le bien vivre ensemble dans le respect de chacun.

Dépôts sauvages

LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT STRICTEMENT INTERDITS!

- Veillons à ce que les entreprises que nous employons respectent l'évacuation des matériaux en déchetterie.
- Ne nous débarrassons pas de nos déchets verts sur les terrains des voisins
- Ne jetons pas nos ordures dans nos chemins
- Ne pas mettre les déchets verts dans les poubelles



Utilisons les déchetteries de Limay ou de Mantes-la-Jolie, accessibles gratuitement aux particuliers.

Ne brûlons pas nos déchets

RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT !



Trop de feux sont signalés chaque semaine dans le village.

Brûler ses déchets verts c'est:

- **Etre en infraction avec la loi** : poursuites judiciaires auprès du procureur de la République avec sanctions. (*interdiction de brûler, arrêté préfectoral des Yvelines du 11 mai 2011*)
- **Polluer** du fait des émissions de gaz et particules véhiculant des composés cancérigènes.
- **Gêner** ses voisins à cause de l'odeur et des fumées

Utilisons les déchetteries de Limay ou de Mantes-la-Jolie

Nuisances sonores

RESPECTONS LA TRANQUILLITE DE NOS VOISINS !



Profitons des heures légales pour effectuer les travaux occasionnant un bruit répétitif, intensif et long, notamment à l'extérieur.

Respectons les créneaux horaires

Lundi au Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours Fériés
8h30-12h	9h-12h	10h-12h	10h-12h
14h30-19h30	15h-19h		

Le respect de toutes les règles participe au bien vivre ensemble dans notre si joli village.

Infos Mairie

Stationnement Vitesse excessive

Rappels au CIVISME

MERCI DE RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE
DANS LE VILLAGE.



Trop de vitesse dans le village.

La vitesse est limitée à:

- 30kms/h dans tout le village
- 20kms/h dans les zones de rencontre (*quartier de l'église et de la Mairie.*)



A cause de la vitesse excessive de certains conducteurs, de nombreux chats se sont fait écraser dans notre village, C'EST INACCEPTABLE !



Trop de stationnements gênants et interdits.

Il faut respecter:

- le marquage au sol dans les zones de rencontre
- les panneaux de signalisation
- l'interdiction de stationner près d'une intersection ou d'un virage
- les consignes pour la libre circulation
- le libre accès pour nos voisins à leur habitation



Depuis notre élection, nous avons eu le souci d' informer, d' être pédagogue. La majeure partie des habitants respectent les règles, d'autres n'en ont cure ! Dorénavant, la Municipalité appliquera son pouvoir de police et sanctionnera les contrevenants.

Réouverture progressive des déchetteries

**Réouverture depuis le 11 mai des déchetteries de:
LIMAY et de MANTES-LA-JOLIE**

Dans le contexte de crise sanitaire et pendant toute la période de déconfinement, la réouverture des déchetteries s'accompagne d'un dispositif spécial qui comprend :

- des mesures de protection de la santé du personnel et des usagers
- un aménagement des jours et horaires d'ouverture
- des modalités pour respecter les gestes barrières sur site
- **une prise de rendez-vous obligatoire pour certaines déchetteries via une démarche en ligne déjà opérationnelle sur le site : <https://www.rdv-decheterie.fr>**

Pour tout renseignement complémentaire : dechetteries@gpseo.fr

Infos Mairie



Inscriptions à l'école

Vous pourrez inscrire vos enfants sur les listes scolaires,
(âgés de 3 ans dans l'année ou nouveaux arrivants)

**Avant toute inscription à l'école,
l'inscription en Mairie est obligatoire.**

Vous pouvez télécharger le "**bulletin d'inscription**" soit sur le site internet ou à l'accueil de la Mairie.

Puis, il vous suffira de vous présenter à la Mairie avec :

- Pièce d'identité du responsable légal
- Livret de famille
- Justificatif de domicile (*moins de 3 mois*)
- Pages de vaccinations du carnet de santé
- Certificat de radiation émanant de l'école d'origine (*pour les enfants venant d'un autre établissement*)
- Copie du jugement ou attestation d'autorité parentale pour les familles séparées

Un certificat d'inscription vous sera remis. Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice de l'école.



Inscriptions au Périscolaire

Cette année est une année particulière,
du fait de la situation sanitaire.
Des modifications (*notamment du règlement*),
interviendront d'ici la rentrée scolaire prochaine



Merci de remplir la "**demande de renseignements**" téléchargeable sur le site internet, pour l'inscription de vos enfants à la cantine et à la garderie et de la renvoyer remplie à la Mairie.

Les informations complémentaires vous seront envoyées dès que nous serons en mesure de vous les fournir.

NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS.

La bibliothèque ne reprendra pas son activité jusqu'à nouvel ordre.

Embellissement - Travaux



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Embellissement

Le label des « **Villes et Villages Fleuris** » encourage les communes qui œuvrent en faveur de l'amélioration du cadre de vie, du fleurissement, des espaces verts et du bien-être des habitants.

Cette année, "Villes et Villages Fleuris" nous a remis le 30 janvier 2020, le diplôme 2019 pour l'obtention de notre 4^{ème} pétale.



Du fait des circonstances actuelles, le Conseil Municipal a décidé de s'engager sur d'autres voies que l'embellissement notamment la sécurité sanitaire. Aussi, cette année, nous ne participerons pas au "label Villes et Villages Fleuris".



Avancement des Travaux

Le contexte actuel ne nous a pas permis de finaliser les travaux en cours (éclairage de l'église, marquage au sol, parking du Moutier etc....)

Le Conseil Municipal met tout en œuvre pour achever ce qui est commencé dès que cela sera possible.

Assainissement

Le raccordement des parties privatives organisé par le GPS&O au réseau collectif du quartier du Saussaye et de l'Ancienne Mairie démarrera début juin pour une période d'environ 6 semaines.

Infos Mairie



La COMMISSION CIMETIÈRE rassemble des informations sur les personnes "Mortes pour la France" et inhumées dans notre cimetière, ainsi que pour celles inscrites sur le monument aux morts.

Nous recherchons des renseignements (*adresse, profession, lien avec la commune photos*) concernant les familles suivantes et les personnes inscrites sur le monument aux morts :

LEBORGNE Désiré, pourquoi un monument au cimetière?

ROSSET Georges

DAVOST Pierre

DIDIER Gaston

Renseignements à communiquer :

- par mail à [mairie-ithen@fontenay-st-pere.fr/](mailto:mairie-ithen@fontenay-st-pere.fr)
- tel : 06 73 94 06 68
- à déposer en Mairie

Merci de votre aide

Remise de la Médaille du Village

Le Conseil Municipal a remis, le 28 février à

William LOMBARD-VERNIER

la Médaille d'Honneur de la Commune de Fontenay-Saint-Père pour acte d'héroïsme remarquable considérant son jeune âge (7 ans)



Toutes les manifestations prévues dans notre village sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Horaires de la Mairie



Tel: 01.34.79.11.21 (*permanence tous les jours*)

Courriel: mairie-accueil@fontenay-st-pere.fr

Site internet: www.fontenay-saint-pere.fr

**Pour raison sanitaire, l'accueil en Mairie se fera sur RDV
Le port du masque est obligatoire**

Lundi : 9h-12h et 16h-18h

Mardi : 9h-12h et 16h-19h

Mercredi : 11h-12h

Jeudi : 9h-12h et 16h-18h

Vendredi : 16h-17h30

